



Shefford, le 23 février 2026

LA SITUATION LINGUISTE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

Suivant l'entrée en vigueur, le 1^{er} juin 2022, de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (c. 14), chaque organisme municipal a dorénavant l'obligation de publier le nombre de postes au sein de son organisation pour lesquels il exige la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une langue autre que le français.

Le tableau ci-après représente le nombre d'emplois à la Municipalité ainsi que ceux pour lesquels la connaissance d'une autre langue que le français est exigée pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Municipalité du Canton de Shefford	Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé	Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable	Nombre total de postes*
Direction générale	0	0	1
Administration	0	1	6
Urbanisme	0	0	5
Sécurité incendie	0	32	32
Travaux publics	0	0	8
Loisirs	0	0	2

*Le nombre total de postes exclut les étudiants et stagiaires